

au fil des saisons



Vos contacts

LA MAIRIE

01 34 83 19 15 - Fax 01 30 46 22 37 www.gazeran.fr Lundi, mardi et vendredi 16h-18h Mercredi 16h-18h30 Jeudi 9h-12h15

CCAS

01 34 83 19 15 Sur rendez-vous

Samedi 8h30-12h

■ LE MAIRE ET LES ADJOINTS

01 34 83 19 15

- Emmanuel SALIGNAT
- Jean BRÉBION
- Stéphanie PETIT
- Daniel MOREAU
- Nadia HUARD DE LA MARRE

L'ÉCOLE

01 34 83 19 97 Primaire 01 30 46 21 90 Maternelle 0780368b@ac-versailles.fr

LA BIBLIOTHÈQUE

01 34 83 82 16

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h45 - 17h45

Mardi et Vendredi: 10h00 - 12h00 / 15h00 - 17h45

Mercredi: 10h00 - 12h00 / 15h00 - 18h00

Samedi: 09h15 - 12h00



LES URGENCES

Urgences médicales: 15

Police: 17

Sapeurs pompiers: 18

Cabinet d'infirmiers 7/7 jours et sur rendez-vous

- Isabelle GAILLARD et Benoît CHATELET 06 76 51 40 58
- Pharmacie de garde monpharmacien-idf.fr les dimanches et jours fériés 24/24 7/7

TAXI - GAZERAN - Taxi conventionné - VSL

7 jours / 7 - 06 80 28 47 92

LA PAROISSE

01 34 83 19 23

Internet: www.paroissedegazeran-catholique-yvelines.cef.fr / E-mail: paroissedegazeran10@orange.fr

LES ASSOCIATIONS

- Gazeran Sports Loisirs et Culture | Chloé CHANET 07 84 98 15 36
- Vivre à Gazeran | Gérard RICHARD 06 31 76 46 57
- Les Sassafras | Françoise ROSSI 06 87 08 79 91
- Football Loisirs de Gazeran | Christophe ALMEIDA 06 33 16 33 83
- TerraYvelines | Nadia Huard : terrayvelines@gmail.com

■ JARDINAGE ET BRICOLAGE À L'ÉXTÉRIEUR

Horaires à respecter :

- jours ouvrables de 8h30 à 12H00 et de 14h00 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Comité de rédaction et relecture:

Emmanuel Salignat, Nadia Huard de la Marre, Jean Brébion, Christophe Caquot, Rachel Carré, Camélia Challoy, Gilles Mercier, Stéphanie Petit

| É | DITO du Maire | | 4 |
|---|---|-------|----|
| | Conseils municipaux | 5 à 1 | 7 |
| | Travaux chemin de Guéville | 1 | 8 |
| | Stade de Gazeran | 1 | 9 |
| | À vélo, à trottinette | 20 à | 21 |
| | Rendez-vous le 9 décembre à 14h | 2 | 2 |
| | Concert Natascha Rogers | 2 | 2 |
| | Association Vivre à Gazeran - Brocante et Fête de l'été | 2 | 3 |
| | Association TerraYvelines | 2 | 4 |
| | Agenda école USEP Gazeran | 2 | 5 |
| | École de Gazeran | 26 à | 33 |
| | État civil | 3 | 4 |
| | Divers | 3 | 5 |







Bonjour à toutes et à tous,

ECOLE

Les bâtiments du futur réfectoire ont été livrés et installés. Pour ce qui concerne les salles de classe, des ALGECO ont été posés dans la cour en attendant l'ouverture de l'agrandissement de l'école actuelle.

Une 9 ème classe a aussi été ouverte et nous utilisons la petite salle de la salle des fêtes.

Nous attendons avec impatience la fin des travaux afin de pouvoir reprendre le cours normal des choses.

GARE

Le dossier d'agrandissement du parking avance, Rambouillet Territoires et la commune de Gazeran ont donné un cahier des charges au bureau d'étude qui sera chargé de l'appel d'offre pour l'exécution des travaux et de la gestion.

TRANSPORTS

Une demande de réunion va être fait au niveau des autorités concernées (Région, SNCF) afin de rouvrir le dossier de fréquence et de dimensionnement des trains.

SECURITE

Une première réunion avec le groupe d'élus en charge de la sécurité routière a eu lieu, des rendez-vous avec les services de l'Etat concernés vont être demandés.

JEUX INTERCOMMUNAUX

En marge des J.O., des jeux intercommunaux vont être organisés par Rambouillet Territoires en juin prochain, nous pourrons vous en dire plus dès réception du « KIT INFOS ».

Emmanuel SALIGNAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt et un juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents: M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Bertrand GUÉRIN, Mme Camélia CHALLOY, M. Christophe CAQUOT, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, M. Antoine HOIZEY.

Pouvoir: M. Gilles MERCIER à M. Bertrand GUÉRIN.

Absents excusés: Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Julie MACAIRE.

Secrétaire: Mme Camélia CHALLOY.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2023,
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2023,
- 3. Tarifs Cantine, Garderie, Etude surveillée, activités du mercredi 2023-2024,
- 4. Création de postes pour les services périscolaires,
- 5. Décisions modificatives au budget,
- 6. Rectification erreur matériel délibération contributions 2023,
- 7. Signature d'un contrat de location des photocopieurs,
- 8. Bail presbytère,
- 9. Règlement de location des barnums,
- 10. Tarifs de location des barnums,
- 11. Taux de la taxe d'aménagement,
- 12. Garantie emprunt DOMNIS,
- 13. Approbation modification PLU,
- 14. Décisions du Maire,
- 15. Questions écrites des conseillers municipaux,
- 16. Informations diverses.

2023.23 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 11 avril 2023, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Stéphanie PETIT, secrétaire de séance du conseil du 11 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; adopte le procès-verbal de la séance du 11 avril élaboré par Mme Stéphanie PETIT, secrétaire de séance.

2023.24 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 28 avril 2023, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 28 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; adopte le procès-verbal de la séance du 28 avril élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

<u>2023.25 / TARIFS CANTINE SCOLAIRE - GARDERIE SCOLAIRE - ETUDE SURVEILLEE - GARDERIE DU</u> MERCREDI APRES MIDI 2023-2024

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 19 juin 2023 et que la commission des finances s'est réunie le 20 juin 2023. Celles-ci proposent d'augmenter les tarifs scolaires pour l'année 2023-2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2023-2024.

1 / Enfants gazeranais ou enfants du personnel communal ou enseignant :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 4,30 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 8,30 €,
- Prix du repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à GAZERAN : 3,80 €,
- Panier repas : 1,80 €, (ce tarif sera appliqué aux enfants bénéficiant de PAI défini dans le règlement),
- Prix du repas Adultes : 5,50 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,10 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 55) : 4,20 € par jour,
- Etude surveillée : 4,75 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (7 h 15 à 14 h 00) : 14,50 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (7 h 15 à 18 h 55) : 23 € par jour.

2 / Enfants dont le domicile est situé à l'extérieur :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 8,30 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 12,30 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,70 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 55) : 5,20 € par jour,
- Etude surveillée : 5,80 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (7 h 15 à 14 h 00) : 19,00 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (7 h 15 à 18 h 55) : 27 € par jour.

2023.26 / CREATION DE POSTE POUR LES SERVICES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. le Maire propose la création de :

- un poste ATSEM titulaire à temps non complet, 32 h 30 hebdomadaire pour les services scolaires.
- un poste d'Adjoint technique titulaire à temps non complet, 28 h hebdomadaire pour les services scolaires.
- deux postes d'Adjoint technique titulaire à temps non complet, 32 h hebdomadaire pour les services scolaires.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création des postes proposés.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er août 2023.

| EMBLOIC TITLE ADEC | EMPLOIS BUDGETES | | 0 | SUPPRES- | GDD LETON | TOTAL |
|---|---------------------|---------------------|-----------|----------|-----------|-----------|
| EMPLOIS TITULAIRES | NOMBRE | Temps de travail | Quantième | SION | CREATION | TOTAL |
| Filière administrative | <u>5</u> | | | | | <u>5</u> |
| Attaché territorial | 1 | 35 h | | | | 1 |
| Rédacteur principal 1ère classe | 1 | 35 h | | | | 1 |
| Adjoint administratif | 2 | 35 h | | | | 2 |
| Adjoint administratif | 1 | 23 h | 23/35 | | | 1 |
| Filière technique | 9 | | | | | <u>12</u> |
| Adjoint technique principal 2ème classe | 2 | 35 h | | | | 2 |
| Adjoint technique | 3 | 35 h | | | | 3 |
| Adjoint technique | 1 | 34 h | 34/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 33 h | 33/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 32 h | 32/35 | | 2 | 3 |
| Adjoint technique | | 28 h | 28/35 | | 1 | 1 |
| Agent de maîtrise | 1 | 35 h | | | | 1 |
| Filière sociale | 4 | | | | | <u>5</u> |
| ATSEM principal 2ème classe | 1 | 32 h 30 | 32,50/35 | | 1 | 2 |
| ATSEM principal 2ème classe | 1 | 27 h | 32,50/35 | | | 1 |
| ATSEM principal 2ème classe | 1 | 25 h 30 | 25,50/35 | | | 1 |
| ATSEM principal 2ème classe | 1 | 22 h 55 | 22,93/35 | | | 1 |
| Filière animation | 1 | | | | | 1 |
| Adjoint d'animation | 1 | 33 h | | | | 1 |
| Filière culturelle | 1 | | | | | 1 |
| Adjoint du patrimoine | 1 | 14 h | 14/35 | | | 1 |
| TOTAL | 20 | | | | | 24 |

| | EMPLOIS BUDGETES | | Quantième | SUPPRES- SION | CREATION | TOTAL |
|---------------------------|---------------------|---------------------|-----------|------------------|----------|-------|
| EMPLOIS NON TITULAIRES | NOMBRE | Temps de travail | | | | |
| Adjoint administratif | 1 | 23 h | 23/35 | | | 1 |
| Adjoint administratif | 1 | 6 h | 6/35 | | | 1 |
| Adjoint administratif | 1 | 2 h 30 | 2.5/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 20 h 22 | 20,37/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 16 h 00 | 16/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 14 h 24 | 14,40/35 | | | 1 |
| Adjoint technique | 1 | 10 h | 10/35 | | | 1 |
| Animateur | 1 | 27 h 00 | 27/35 | | | 1 |
| Animateur | 1 | 25 h 40 | 25.67/35 | | | 1 |
| Animateur | 1 | 3 h 55 | 3,92/35 | | | 1 |
| Animateur | 1 | 3 h 08 | 3.09/35 | | | 1 |
| Animateur (emploi avenir) | 1 | 26 h 08 | 26,13/35 | | | 1 |
| Adjoint d'animation | 1 | 26 h 20 | 26.33/35 | | | 1 |
| Adjoint d'animation | 1 | 11 h 30 | 11,50/35 | | | 1 |
| TOTAL | 14 | | | | | 14 |

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2023, chapitre 12, article 6411.

2023.27 / DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------|--------------|----------|--------------|
| INTITULES DES COMPTES | COMPTES | MONTANTS | COMPTES | MONTANTS |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | 1 700 000.00 | | |
| Emprunts en euros | 1641 | 1700 000.00 | | |
| OP : TRAVAUX ECOLE | | 327 220.00 | | 2 040 000.00 |
| Subv. Equipemt non transf Départements | | | 1323-253 | 2 040 000.00 |
| Immo. corporelles en cours – Constructions | 23131-253 | 327 220.00 | | |
| OP : PHOTOCOPIEURS MAIRIE ECOLE | | 12 780.00 | | |
| Installat° générales, agencemts & aménagmts | 2181-311 | 12 780.00 | | |
| divers | | | | |
| TOTAUX EGAUX – INVESTISSEMENT | | 2 040 00.00 | | 2 040 000.00 |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2023.28 / DELIBERATION N° 2023/17 DU 11/04/2023 – VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023 – RECTIFICATION SUITE A UNE ERREUR MATRIELLE

M. le Maire indique qu'une erreur de retranscription a été commise dans la délibération n° 2023/17 du 11 avril 2023 portant sur le vote des contributions 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2023/17 du 11 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023, les taux d'imposition des taxes directes locales,

Considérant que la délibération n°2023/17 du 11 avril 2023 est entachée d'une erreur matérielle par l'indication du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 42,60 % alors qu'il doit être de 42,68 %,

Considérant qu'il est ainsi demandé au Conseil municipal de rectifier la délibération n°2023/17 du 11 avril 2023 en remplaçant le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de « 42,60 % » par le taux de « 42,68 % »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2023/17 du 11 avril 2023,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RECTIFIE la délibération n°2023/17 du 11 avril 2023 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le taux de la taxe foncières sur les propriétés non bâties de « 42, 60 % » par le taux de « 42, 68 % »
- CONFIRME que les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de 2023 sont les suivants :

| Libellés | Taux 2023 |
|------------------------|-----------|
| Taxe foncière bâti | 23,17 |
| Taxe foncière non bâti | 42,68 |
| Taxe habitation | 6,80 |

2023.29 / ACHAT ET CONTRAT DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que le contrat de location des photocopieurs de la mairie et de l'école arrive à échéance le 31 août 2023.

Une consultation a été réalisée auprès de huit sociétés. Une seule offre de prix a été reçue de la société CONCEPTA pour des photocopieurs de la marque KONICA MINOLTA. Deux alternatives sont offertes: l'achat ou la location.

La commission des finances lors de sa réunion du 20 juin 2023 s'est prononcée en faveur de l'achat des copieurs pour un montant de 10 650 € HT, soit 12 780 € TTC.

Le coût de la maintenance est de 0,0032 pour les photocopies NB et de 0,032 pour les photocopies couleurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter les photocopieurs KONICA MINOLTA au prix de 10 650 € HT, soit 12 780 € TTC, et de souscrire un contrat pour les photocopies au prix de 0,0032 pour les photocopies NB et de 0,032 pour les photocopies couleurs, incluant la main d'œuvre, les pièces, le dépannage sur site, ainsi que l'ensemble des consommables à l'exception du papier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bon de commande et le contrat de maintenance.

2023.30 / BAIL PRESBYTERE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances, souhaite augmenter le loyer du presbytère. Il rappelle que le loyer actuel est de 600 € par an et précise que la taxe foncière réglée par la commune est de 669 €. La commission des finances, lors de sa réunion du 20 juin 2023 a proposé un loyer de 2 400 € annuel, hors charges.

- M. HOIZEY souhaite connaître les raisons de cette augmentation.
- M. BRÉBION précise que la commune règle la taxe foncière et entretien les extérieurs du presbytère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. HOIZEY), décide de fixer le montant du loyer du presbytère à 2 400 € par an à compter du 1er juillet 2023.

M. le Maire est chargé de prévenir l'association diocésaine et de préparer le nouveau bail.

2023.31 / REGLEMENT ET TARFIS DE LOCATION DES BARNUMS

M. BRÉBION présent au Conseil municipal le règlement de location des barnums de la commune, proposé par la commission des finances:

- Les barnums sont loués gratuitement aux associations domiciliées à Gazeran, à la Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES (CART) ainsi qu'aux collectivités de la CART.
- Une caution sera demandée, elle s'élève à 10 €/m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, approuve le règlement de locations des barnums.

2023.32 / TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJOREE, FIXATION DU TAUX

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu la délibération du 27 septembre 2011 instituant une taxe d'aménagement de 5% sur le territoire de la Commune de Gazeran au 1er janvier 2012 pour trois ans,

Vu la délibération du 27 octobre 2014 instituant une taxe d'aménagement de 5% sur le territoire de la Commune de Gazeran au 1er janvier 2015.

Considérant que la délibération est valable pour une période de 3 ans. Elle est reconduite d'office pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 1er juillet.

Considérant que le taux peut être porté à 20% par une délibération lorsque des constructions nouvelles sont annoncées.

Considérant que la réalisation de travaux substantiels de voiries et de réseaux et la création d'équipements public généraux est nécessaire du fait du nombre importants de nouvelles constructions,

Il convient d'instaurer un nouveau taux pour les zones AUG, UA, UH, UG, UR, N* Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRÉBION,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La délibération du 27 octobre 2014 est reconduite de plein droit annuellement. Le taux applicable au 1er janvier 2024 sera de 20% pour les zones AUG, UA, UH, UG, UR, N*.
- La présente délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

2023.33 / GARANTIE D'EMPRUNT A DOMNIS : ACCORD DE PRINCIPE

Par courrier en date du 4 août 2021 la société DOMNIS sollicite un avis favorable et un accord de principe sur une demande de garantie d'emprunt qu'elle envisage de souscrire pour les travaux de constructions de logements sociaux : résidence des Magnolias et résidence des Badelins.

La société envisage de financer l'opération par un apport de fonds propres et un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, répartis comme suit :

- PLS 10 logements, sur une durée de 60 ans, 1 261 498,00 €
- PLS 40 logements, sur une durée de 60 ans, 3 946 003,00 €
- LLI 24 logements, sur une durée de 60 ans, 4 404 179,00 €

Il est rappelé que le montant d'emprunt garanti par une collectivité est encadré par plusieurs ratios et plafonds, visant à limiter les risques encourus par la commune.

La garantie de cette opération respectant cette réglementation,

En contrepartie de la garantie de ces emprunts, la commune disposera de droit de réservation pour 13 logements PLS et 2 logements LLI.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal:

- DE DONNER un avis favorable et un accord de principe à la société DOMNIS afin de lui permettre de déposer un dossier complet de financement.
- DE DIRE que l'octroi de la garantie fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : M. CAQUOT, M. DELAHAYE, Mme BERNIER-DUPUY, Mme CARRÉ, M. HOIZEY) :

- DONNE un avis favorable et un accord de principe à la société DOMNIS afin de lui permettre de déposer un dossier complet de financement.
- DIT que l'octroi de la garantie fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

2023.34 / APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-37;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2021 prescrivant la modification n°1 du PLU, fixant les objectifs et précisant les modalités de concertation de la procédure,

Vu la notification du projet de modification au préfet et aux personnes publiques associées en date du 25 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 janvier 2023 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 18

février 2023 au 18 mars 2023;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU;

Considérant que la modification n°1 du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1 - d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune si la commune compte plus de 3 500 habitants.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet des Yvelines si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par le préfet si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE

| Dates | Champ de la délégation | Destinataire ou attributaire | Objet | Montant TTC |
|----------|----------------------------|------------------------------|--|----------------|
| 12/04/23 | Finances | PF LIGHTING | Horloge coupure éclairage nocturne | 733,73 |
| 12/04/23 | Finances | LPO | Nichoirs oiseaux, gîte chauves-souris | 918,50 |
| 12/04/23 | Finances | SAS PROTECTIONS ASCS | Remplacement batterie alarme préau | 249,60 |
| 13/04/23 | Finances | ALGECO | Location salles de classe | 46 215,43 |
| 14/04/23 | Réglementation | SOBECA | Permission voirie route du Château d'eau | |
| 14/04/23 | Finances | LABYRINTHES | Livres bibliothèque | 298,48 |
| 14/04/23 | Finances | CREDIT AGRICOLE | Signature prêt relais de 1 700 000 € | |
| 24/04/23 | Finances | LOIR DIFFUSION | Drapeaux France et Europe mairie | 420,00 |
| 24/04/23 | Finances | MOREAU DAVID | Installation 6WC sous le préau de l'école primaire | 17 055,60 |
| 25/04/23 | Finances | LABYRINTHES | Livres bibliothèque | 196,46 |
| 25/04/23 | Finances | TRANSDEV | Car transport enfants Bergerie Nationale | 120,00 |
| 25/04/23 | Finances | AIDIL | Formation Gestion des ressources humaines | 1 720,00 |
| 25/04/23 | Droit préemption urbain | 37 rue d'Aquitaine | Non préemption | |
| 26/04/23 | Réglementation | SEIP | Permission voirie sente de Poigny | |
| 26/04/23 | Finances | ATLA ARCHITECTES | Mission extension école - 4ème classe | 45 000,00 |
| 26/04/23 | Finances | PJ CONSEILS | Mission AMO extension école - 4ème classe | 29 820,00 |
| 28/04/23 | Finances | LABYRINTHES | Manuels scolaires | 530,53 |
| 28/04/23 | Finances | LABYRINTHES | Manuels scolaires | 90,53 |
| 28/04/23 | Finances | BATIMAX | Réparation tracteur KUBOTA | 8 236,56 |
| 28/04/23 | Finances | PRODEALCENTER | Pièces matériel services techniques | 1 800,08 |
| 02/05/23 | Droit préemption urbain | 43 rue d'Aquitaine | Non préemption | |
| 05/05/23 | Droit préemption urbain | Sente de Poigny | Non préemption | |
| 05/05/23 | Droit préemption urbain | 55 rue d'Aquitaine | Non préemption | |
| 05/05/23 | Droit préemption urbain | 9 rue de Champagne | Non préemption | |
| 05/05/23 | Droit préemption urbain | 28 rue de la Mairie | Non préemption | |

| | | | · · | |
|----------|-------------------------|-------------------------------------|--|-----------|
| 05/05/23 | Droit préemption urbain | 28 rue de la Mairie | Non préemption | |
| 16/05/23 | Finances | LHEUREUX | Location matériel avec chauffeur pour défrichement terrain agrandissement école | 1 562,40 |
| 16/05/23 | Finances | ORANGE BUSINESS SERVICES | Séparation réseaux téléphonie internet mairie école | 46 465,56 |
| 24/05/23 | Finances | ADIS | Produits entretien école | 1 437,76 |
| 24/05/23 | Finances | MOREAU Mathis | Fabrication support de fourche et support de gyro- phare pour tracteur, cornières pour lavoir, crapaudine portail de l'école, réparation poteau signalétique | 943,90 |
| 26/05/23 | Finances | ORANGE BUSINESS SERVICES | Location logiciel déploiement internet mairie école | 10 474,20 |
| 27/05/23 | Finances | AIDIL | Formation Urbanisme Mme HUARD DE LA MARRE | 300,00 |
| 27/05/23 | Finances | Association Passeport du Civisme | Cotisation 2023-2024 | 400,00 |
| 31/05/23 | Finances | DPC | Mobilier scolaire | 6 360,43 |
| 31/05/23 | Finances | HIPPOPOTAMUS | Repas réunion voirie route de la Garenne | 153,30 |
| 31/05/23 | Droit préemption urbain | 23 route du Gâteau | Non préemption | |
| 31/05/23 | Droit préemption urbain | 3 rue des Ecoles | Non préemption | |
| 01/06/23 | Finances | AIDIL | Formation Urbanisme Mme Petit | 300,00 |
| 01/06/23 | Finances | MOREAU DAVID | Réparation plomberie maison Perce Neige | 1 470,00 |
| 01/06/23 | Finances | MOREAU DAVID | Travaux plomberie salle des fêtes | 381,72 |
| 01/06/23 | Finances | Bruno DEHU | Profilage chemin résidence du Buissonnet | 42 998,40 |
| 02/06/23 | Finances | SIGNAL | Maintenance site périscolaire | 144,00 |
| 02/06/23 | Finances | BRANCO RENOVATION | Création de sanitaires école élémentaire | 45 573,60 |
| 02/06/23 | Finances | BRANCO RENOVATION | Rénovation des anciens vestiaires | 7 947,00 |
| 03/06/23 | Finances | BERNARD | Gobelets, essuies mains mairie | 192,02 |
| 06/06/23 | Finances | JPG | Ramettes papier école | 478,80 |
| 06/06/23 | Finances | BRICORAMA | Caisses de rangement école | 221,00 |
| 06/06/23 | Finances | PF LIGHTING | Alimentation provisoire salles de classe en location | 2 439,30 |
| 07/06/23 | Finances | IPRIMERIE NATIONALE | Attestations d'accueil | 81,00 |
| 08/06/23 | Finances | CREDIT AGRICOLE | Demande versement emprunt relais de 1 700 000,00 | |
| 09/06/23 | Finances | FLEXIBLES DROUAIS | Pièces pour tracteurs | 984,56 |
| 09/06/23 | Finances | SEDI | Etuis livrets familles, livrets familles, dossiers mariage | 1 431,82 |
| 09/06/23 | Finances | L'USINE A CHAPEAUX | Animation 28 juin | 250,00 |
| 10/06/23 | Finances | PICHON | Fournitures scolaires | 5 649.27 |
| 21/06/23 | Droit préemption urbain | 38 rue du Jura | Non préemption | |
| 21/06/23 | | La Butte à Busserol | Non préemption | |
| 21/06/23 | Droit préemption urbain | 23 route du Gâteau | Non préemption | |
| 21/06/23 | Droit préemption urbain | 5 résidence du Buissonnet | Non préemption | |
| 21/06/23 | | Floral still | Composition mariage 24 juin | 40,00 |
| 21/06/23 | Finances | Le Marché des Délices | Réception nouveaux arrivants 23 juin | 2 102.50 |

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Question de M. GUERIN, M. CAQUOT et M. DELAHAYE:

Nous avons été questionnés tous les trois au sujet de la gestion du bois à Gazeran : plusieurs coupes de bois ont été effectuées ces dernières années sur l'espace public de Gazeran (bois de la Garenne, ateliers communaux au gâteau, bois déclassé pour l'extension de l'école). Comment la commune valorise-t-elle les stocks de bois découpé : revente, distribution, ... ? »

Réponse : M. le Maire précise que le bois abattu pour l'extension de l'école a été récupéré par l'agriculteur qui a effectué gratuitement le défrichement, l'enlèvement des souches et des branchages. La commune a réglé uniquement la location du matériel à l'entreprise LHEUREUX qui a coupé et dessouché les arbres.

Il explique qu'il n'y a pas eu de coupe de bois à la Garenne ni au Gâteau depuis longtemps.

M. CAQUOT demande à quoi correspond le devis d'abattage d'arbres qui a été signé le 4 avril.

- M. DELAHAYE souhaite que le bois soit vendu aux nécessiteux. Il demande à quel endroit le bois est entreposé.
- M. MOREAU précise qu'il y a environ 100 stères à la Garenne, mais personne n'en veut.
- M. CAQUOT rappelle qu'après la tempête de 1999, la commune avait vendu du bois au profit du CCAS, et qu'il en avait bénéficié.
- M. MOREAU confirme que personne n'est venu en prendre.
- M. DELAHAYE propose de faire profiter les administrés de stères de bois.
- Le Conseil municipal propose que les administrés fassent une demande en mairie pour les arbres au sol, ce que M. le Maire approuve, en alertant sur les risques d'accident et de conflit.
- M. GUERIN pense que c'est une mauvaise idée. Il y a risque d'accident.

INFORMATIONS DIVERSES

PARKINGS DE LA GARE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une première réunion a eu lieu avec un organisme de gestion des parkings. Le Conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

CRECHES ET MAM

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'installation d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) de 12 lits ainsi qu'un projet de micro crèche de 16 places, les responsables sont en recherche de foncier.

MEDECINS

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu trois médecins qui souhaitent s'installer à Gazeran et recherche un local. Mme CARRÉ demande si ce sont des médecins de Rambouillet, ce que M. le Maire confirme. Mme CARRÉ souligne qu'ils ont déjà une patientèle.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme CARRÉ informe le Conseil municipal que la commission scolaire, lors de sa réunion du 19 juin 2023 a arrêté les dates pour les élections du conseil municipal des jeunes.

Le règlement est en cours de rédaction : le conseil municipal des jeunes sera ouvert aux enfants de 9 à 16 ans et sera composé de 7 à 11 membres. Ils seront élus pour 2 ans.

Une information sera distribuée mi-septembre pour des élections en octobre.

ROUTE DU BRAY

Mme CARRE informe le Conseil municipal que les bordures de la route du Bray sont abimées, beaucoup de véhicules ont été détériorés.

PNR

M. GUÉRIN souhaite connaître l'avancement de l'adhésion de la commune au PNR.

M. CAQUOT rappelle qu'une réunion d'information devait avoir lieu.

M. le Maire doit prendre contact avec la présidente du PNR afin de fixer une date.

PLM

M. GUÉRIN demande que la Commune de GAZERAN entre dans le PLM (Plan Local de Mobilités).

LOTISSEMENT ROUTE DE LA GARE

M.GUÉRIN demande si le Conseil Départemental a donné un avis sur l'accès au lotissement le route de Gare.

M. le Maire informe que le Conseil Département n'a pas donné d'avis, l'arrêté accordant le lotissement a été signé avec un avis réputé favorable.

M. GUÉRIN rappelle que la mairie peut retirer l'autorisation avant le 17 juillet, il propose à M. le Maire de solliciter l'avis du Conseil Département.

Il demande également si les conditions concernant la cession du talus ont été prises en compte.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a reçu aucune information de la part du titulaire du permis d'aménager.

CABINE TELEMEDECINE

M. GUÉRIN souhaite avoir la confirmation de l'attribution de la cabine de télémédecine.

M. le Maire confirme cette attribution par le conseil départemental.

M. GUÉRIN demande ce que la commune doit faire. M. le Maire répond qu'il reste à trouver le local. M. le Maire propose de l'installer à l'imagerie médicale.

ENTRETIEN VILLAGE

M. DELHAYE rapporte au Conseil municipal le mécontentement de certains administrés envers le mauvais entretien du village, et notamment des bacs à l'entrée du village. Il propose de planter des fleurs. M. le Maire rappelle que l'arrosage est déconseillé. M. CAQUOT propose de planter des végétaux qui n'ont pas besoin d'être arrosé. M. DELAHAYE demande de nettoyer les bacs.

BANCS

Mme BERNIER-DUPUY souhaite que le banc, à l'intersection de la route du Gâteau et la route de Poigny soit réparé car des personnes âgées et des marcheurs utilisent fréquemment cette route.

M. MOREAU répond que la commune a embauché un troisième agent technique le 1er juin.

RECUPERATEURS D'EAU

M. CAQUOT souhaite que la commune installe des récupérateurs d'eau, soit à l'école soit à la salle des fêtes. Il propose de déposer un dossier pour une subvention par la Région Ile de France dans le cadre du budget participatif.

M. le Maire demandera un devis pour l'installation d'une citerne enterrée à la salle des fêtes.

TRAVAUX ECOLE

M. CAOUOT souhaite connaître la date de début des travaux de l'école.

M. le Maire précise que les travaux doivent débuter fin juin. Des réunions de chantier auront lieu toutes les semaines.

SORTIE PERISCOLAIRE

Mme PETIT informe le Conseil municipal que les enfants de la garderie du mercredi ont été invités par la MSA à visiter la bergerie nationale le 17 mai. Elle remercie M. Frédéric CARRÉ qui a participé à cette invitation. Les enfants ont passé un super après-midi.

SPECTACLE

Mme PETIT informe le Conseil municipal que les élèves de CM1 et CM2 ont effectué une représentation de grande qualité au théâtre de SAINT QUENTIN EN YVELINES.

Elle souligne le sérieux et le travail des élèves, des parents qui ont participé au spectacle et des enseignants.

EFFECTIFS SCOLAIRES

Mme PETIT informe le Conseil municipal que les prévisions des effectifs scolaires à ce jour, sont de 202 élèves à la rentrée de septembre et de 219 élèves en cours d'année.

L'éducation nationale a confirmé l'ouverture d'une septième classe ; l'ouverture d'une huitième classe est en attente.

Il se pose la question de la neuvième classe.

Mme PETIT rappelle que c'est l'inspection académique qui décide l'ouverture de classe avec les effectifs au 1erseptembre. La com-mune ne décide pas de l'ouverture de classe. Il ne faut pas confondre les classes avec les bâtiments. A la rentrée la commune dispo-sera de huit classes (locaux). Si une neuvième classe est ouverte pas l'inspection académique, la commune a proposé la petite salle des fêtes, ce qui a été validé par les services de l'éducation nationale. Le conseil municipal ne décide pas du nombre d'enfants par classe, c'est de la responsabilité de l'éducation nationale.

STATION EPURATION

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que le gros ballon blanc à la station d'épuration est un gazomètre.

La nouvelle station d'épuration fonctionne depuis le 20 mai 2023.

ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

M. le Maire informe le Conseil municipal que les nouveaux arrivants seront accueillis le 23 juin à 19 h à la salle des fêtes de Poigny la Forêt.

La séance est levée à 22 h 40.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents: M. Emmanuel SALIGNAT, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, M. Christophe CAQUOT, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, M. Antoine HOIZEY.

Pouvoir: M. Jean BRÉBION à M. Emmanuel SALIGNAT.

Absents excusés: Mme Camélia CHALLOY, Gilles MERCIER, Mme Julie MACAIRE.

Secrétaire : M. Bertrand GUÉRIN.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2023,
- 2. Avenants au marché de travaux de l'école,
- 3. Remboursement d'une facture à M. MOREAU,
- 4. Décisions du Maire,
- 5. Questions écrites des conseillers municipaux,
- 6. Informations diverses.

2023.35 / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Dénomination de la voie allant de la RD150 à la rue de Cutesson.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

2023.36 / DENOMINATION DE LA VOIE ALLANT DE LA RD150 A LA RUE DE CUTESSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : Mme PETIT, Mme HUARD DE LA MARRE),

DECIDE : que la voie allant de la RD 150 à la rue de Cutesson, recevra la dénomination officielle suivante : Rue Raymonde de LAROCHE,

CHARGE : Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires auprès des différentes administrations concernées, à savoir : Service du cadastre, Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires, La Poste et autres organismes concernés.

2023.37 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 21 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; adopte le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

2023.38 / SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE 3 CLASSES

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 14 septembre 2023, afin de donner son accord sur un avenant au marché des travaux de création d'un restaurant scolaire et de trois classes.

Cet avenant concerne la répartition ente les cotraitants ALRIC et PARC ESPACE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant suivant :

- Lot 1, Fondations - Gros œuvre - Entreprise ALRIC et PARC ESPACE (sans incidence financière).

2023.39 / SIGNATURE D'AVENANTS AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE 3 CLASSES

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 14 septembre 2023, afin de donner son accord sur deux avenants au marché des travaux de création d'un restaurant scolaire et de trois classes.

Ces avenants concernent la création d'une quatrième classe, et ne devraient pas avoir d'impact sur la durée des travaux. Vu le code de la commande publique, notamment l'article L2194-1, alinéa 6,

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les avenants suivants :

- Lot 1, Fondations Gros œuvre Entreprise ALRIC: 13 801.17 € HT;
- Lot 2, Bâtiments modulaires Entreprise SELVEA : 200 283.12 € HT.

2023.40 / REMBOURSEMENT DE FACTURES A M. MOREAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Daniel MOREAU a réglé deux factures pour la reproduction de clés pour l'école. Le montant des factures s'élève à 75.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à M. Daniel MOREAU la somme de 75.00 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 60632.

RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE

| Dates | Champ de la délégation | Destinataire ou attributaire | Objet | Montant TTC |
|----------|----------------------------|----------------------------------|---|----------------|
| 22/06/23 | | CAVAVIN | Bouteille, prix de Gazeran à l'Hippodrome | 103,00 |
| 23/06/23 | Finances | PRIMUS PRINT | Bulletin municipal | 3 046,80 |
| 23/06/23 | Finances | LABYRINTHES | Livres bibliothèque | 295,48 |
| 23/06/23 | Finances | CARREFOUR | Gâteaux gouter garderie mercredi 28 juin | 57,80 |
| 23/06/23 | Droit préemption urbain | 38 rue du Jura | Non préemption | |
| 23/06/23 | Droit préemption urbain | 30 avenue du Gal de Gaulle | Non préemption | |
| 26/06/23 | Finances | BRUNEAU | Fournitures de bureau | 117,43 |
| 28/06/23 | Finances | HIPPOPOTAMUS | Repas formation ressources humaines | 134,30 |
| 28/06/23 | Finances | COLOR ALPHA | Encre étiquettes machine à affranchir | 254,40 |
| 28/06/23 | Réglementation | ORANGE | Permission de voirie route du Gâteau | |
| 28/06/23 | Finances | VIAROUTE | Signalisation horizontale et verticale | 24 273,26 |
| 05/07/23 | Finances | FLORAL STILL | Composition mariage 8 juillet | 40,00 |
| 06/07/23 | Finances | TOUTES LES NOU- VELLES | Abonnement journal | 78,00 |
| 06/07/23 | Finances | AIDIL | Formation ressources humaines | 1 550,00 |
| 08/07/23 | Finances | ENTRELE'K | Etude raccordement électricité école | 2 000,00 |
| 12/07/23 | Finances | FLORAL STILL | Composition mariage 19 juillet | 40,00 |
| 12/07/23 | Finances | LABYRINTHES | Livres bibliothèque | 196,15 |
| 12/07/23 | Finances | LABYRINTHES | Manuels scolaires | 1 639,61 |
| 12/07/23 | Concession funé- raires | QUILLERIER | Concession columbarium | 300,00 |
| 12/07/23 | Finances | ADIS | Produits entretien école | 477,71 |
| 18/07/23 | Finances | PF LIGHTING | Dépose ancien câble aérien | 153,00 |
| 18/07/23 | | PF LIGHTING | Reprise commande éclairage préau | 548,40 |
| 18/07/23 | | VIAROUTE | Supports et brides panneaux signalisation | 990,00 |
| 18/07/23 | Finances | VIAROUTE | Panneaux signalisation | 900,00 |
| 18/07/23 | Finances | EURE FILM ADHESIFS | Film protection livres scolaires | 209,33 |
| 19/07/23 | Finances | MANUTAN | Armoires, tabourets, fournitures scolaires | 5 982,88 |
| 19/07/23 | Finances | DEHU Bruno | Aménagement clôture et portails école | 35 524,08 |
| 21/07/23 | Finances | POWER 2i | Matériel informatique école | 4 771,20 |
| 21/07/23 | Finances | SARL EC | Ravalement école-mairie | 5 928,00 |
| 21/07/23 | Finances | SARL EC | Ravalement vestiaires sportifs | 12 240,00 |
| 25/07/23 | Finances | France DAE | Electrodes et batteries défibrillateur | 214,80 |
| 26/07/23 | Droit préemption urbain | 21 route du Gâteau | Non préemption | |
| 26/07/23 | | 33-35 avenue du Gal de Gaulle | Non préemption | |
| 26/07/23 | Finances | CONCEPTA GROUPE | Commande photocopieurs mairie et école | 12 780,00 |
| 27/07/23 | Finances | CONCEPTA GROUPE | Contrat maintenance photocopieurs mairie et école | |
| 28/07/23 | Finances | CONCEPTA GROUPE | Modules agrafage photocopieurs mairie et école | 1 555,20 |
| 28/07/23 | Droit préemption urbain | 17 rue de la Mairie | Non préemption | |
| 29/07/23 | Finances | SAS PROTECTION ASCS | Clavier alarme école | 1 834,80 |
| 29/07/23 | Finances | SAS PROTECTION ASCS | Centrale alarme école | 2 786,20 |

| 02/08/23 | Finances | BOUYGUES | Fourniture et pose d'un coffret mairie-école | 15 938,62 |
|----------|--------------------|-------------------------------------|--|-----------|
| | Finances | AUTOMOBILES CON- TRÔLE TECHNIQUE | Contrôle technique véhicule Peugeot | 68,07 |
| 08/08/23 | Finances | BERNARD | Serviettes en papier restaurant scolaire | 185,64 |
| 08/08/23 | Finances | PITNEY BOWES | Renouvellement contrat machine à affranchir | 287,86 |
| 10/08/23 | Finances | POINT P | Vêtements et accessoires de sécurité | 780,32 |
| 16/08/23 | Finances | JARDINS LOISIRS | Bottes de sécurité, parka, gilets fluo | 308,00 |
| 16/08/23 | Finances | JARDINS LOISIRS | Pantalon de sécurité | 122,00 |
| 16/08/23 | Finances | DECLIC | Vitrine école | 955,20 |
| 16/08/23 | Finances | France Barnum | Barnum 3 X 6 m | 773,10 |
| 17/08/23 | Finances | POWER2i | Câblage bureau directrice école | 948,00 |
| 17/08/23 | Finances | WESCO | Jeux services périscolaires | 1 645,80 |
| 17/08/23 | Finances | IKEA | Mobilier, boites école | 910,56 |
| 18/08/23 | Finances | BUTTEAUX | Fuel mairie école, | |
| 22/08/23 | Finances | COLOU | Travaux toiture et gouttières école, atelier, salle fêtes | 3 546,00 |
| 22/08/23 | Finances | COLOU | Travaux ancien vestiaire | 2 580,00 |
| 22/08/23 | Finances | SAS PROTECTION ASCS | Pile alarme école | 66,00 |
| 22/08/23 | Finances | L'USINE A CHAPEAUX | Concert du 30 août | 300,00 |
| 23/08/23 | Finances | L'UNIVERS DU PNEU | Pneus véhicule Peugeot | 350,00 |
| 23/08/23 | Finances | JARDINS LOISIRS | Fournitures tondeuses, tracteurs | 321,14 |
| 25/08/23 | Finances | PF LIGHTING | Remplacement candélabres accidentés Cutesson | 3 732,29 |
| 29/08/23 | Finances | BRANCO MARTINHO | Installation automatisme sur portails école et visio- phone | 5 256,00 |
| 29/08/23 | Finances | PF LIGHTING | Location coffret chantier pour le marché des producteurs | 1 008,00 |
| 29/08/23 | Finances | BUREAU VALLEE | Fournitures scolaires | 51,96 |
| 29/08/23 | Finances | HORLOGES HUCHEZ | Carte électronique horloge mairie | 597,58 |
| 30/08/23 | Concession funé- | DD 444 T | | 900,00 |
| 31/08/23 | raires Finances | BRAULT BRICORAMA | Concession cimetière Petit équipement école | |
| 31/08/23 | | CARREFOUR | Pharmacie, petit équipement, micro-ondes école | 490,02 |
| 31/08/23 | | BUTTEAUX | Fuel tracteurs | 1 440,00 |
| 01/09/23 | Finances | POWER2i | Matériel informatique 9ème classe | 1 574,40 |
| 02/09/23 | Finances | LIBRAIRIE LABY- RINTHES | Manuels scolaires | 15,75 |
| 05/09/23 | Finances | DEHU Bruno | Reprise réseaux électriques et téléphonie école | 46 579,85 |
| 06/09/23 | Finances | LIBRAIRIE LABY- RINTHES | Livres bibliothèque | 296,30 |
| 06/09/23 | Finances | BRICORAMA | Ventilateurs, rallonges électriques école | 453,80 |
| 13/09/23 | Finances | LIBRAIRIE LABY- RINTHES | Livres bibliothèque | 199,25 |
| 14/09/23 | Finances | BUREAU VALLEE | Fournitures scolaires | |

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question des conseillers municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

PARKING DE LA GARE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine avec le délégataire. L'acquisition des terrains est en cours.

Beaucoup de véhicules stationnent sur le bord de la route jusqu'à Batonceau. Ce stationnement est dangereux.

M. GUÉRIN souhaite connaître les délais de réalisation des travaux.

M. le Maire informera le Conseil municipal après la réunion avec le délégataire.

ARRETS BUS-CIRCULATION

Mme BERNIER-DUPUY informe le Conseil municipal qu'il n'y a plus d'arrêt de bus au Gâteau et pourtant il reste l'arrêt de bus, les panneaux et le marquage.

M. MOREAU a eu un rendez-vous avec TRANSDEV. Ils doivent les retirer.

Mme CARRÉ remercie pour le marquage des flèches sur le parking de la mairie.

Mme BERNIER-DUPUY remercie pour le marquage des flèches route du Gâteau et pour le banc réparé.

M. GUÉRIN demande que le banc soit installé au Buissonnet. M. MOREAU répond que c'est prévu.

REUNION PUBLIQUE

M. GUÉRIN rappelle qu'un tract a été distribué pour la réunion des nouveaux arrivants et qu'il était indiqué qu'une réunion publique serait prévue à la rentrée.

M. le Maire précise qu'il doit réserver la Salle de Poigny la Forêt et que la réunion aurait lieu en octobre.

PISTE CYCLABLE

M. GUÉRIN demande si la mairie a reçu une réponse à la demande de cession d'une bande de terrain pour la création d'une piste cyclable, devant le lotissement de la route de la Gare.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas reçu de réponse.

Mme HUARD DE LA MARRE précise que les terrains sont en vente. Il faut relancer la demande.

PNR DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

M. GUÉRIN demande des nouvelles de l'adhésion de la commune au PNR de la Vallée de Chevreuse, une réunion devait être organisée.

M. le Maire répond que la réunion d'information aura lieu en octobre.

RENTREE SCOLAIRE

Mme PETIT informe le Conseil municipal que le 31 août l'inspection académique a informé la mairie de l'ouverture d'une neuvième classe. Cette neuvième classe a été installée dans la petite salle des fêtes.

L'inspectrice d'académie a remercié la commune pour sa réactivité pour l'ouverture de la neuvième classe. Les enfants sont bien installés.

Les effectifs à la rentrée étaient de 194 élèves, et seront de 217 en cours d'année.

Mme CARRE remercie toutes les personnes qui ont permis d'ouvrir cette classe pour la rentrée.

DECHETTERIE

M. CAQUOT a appris que la mairie n'avait pas de carte pour la déchetterie. M. le Maire confirme que la mairie doit payer comme tous les professionnels.

URBANISATION

M. CAQUOT a lu dans l'Echo Républicain que le SDRIF réservait 50 ha de terrains de la commune à la construction.

M. le Maire précise qu'il y a une provision de 40 ha pour la ZAC et 10 ha pour les habitations (Badelins 2).

M. CAQUOT est étonné que le Conseil municipal n'ait pas débattu sur ce sujet. Il n'y a pas eu de réunion pour évoquer ce sujet. Il demande qu'il y ait un débat ce que M. le Maire refuse.

M. le Maire précise que la demande d'attribution de ces 10 hectares concerne un site en zone déjà urbanisée et que c'est dans le cadre d'une vision d'avenir pour la commune, afin de ne pas pénaliser celle-ci pour les futurs projets.

Il précise que le changement de statut de ces 10 hectares de terres agricoles dépend d'une décision du Conseil municipal. M. le Maire assume l'entière responsabilité de cette décision.

ARCEAUX A VELOS

M. CAQUOT rappelle que dans le bulletin municipal de juin, il était indiqué que les arceaux à vélos seraient installés durant l'été, ce qui n'a pas été réalisé.

M. MOREAU précise qu'ils seront installés prochainement vers l'école et la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 15.

TRAVAUX CHEMIN DE GUÉVILLE

Le Chemin de Guéville à subi quelques travaux d'aménagements de la voierie depuis le printemps.

Les premiers réalisés, relient par une voie bitumée la Résidence du Buissonnet au chemin. L'accès par l'abaissement d'une borne, est réservé exclusivement aux services du SICTOM et aux pompiers. Coût pour la collectivité : près de 48K€ TTC.

Cet aménagement permet aux camions chargés de l'enlèvement des ordures ménagères de circuler en marche avant (les manoeuvres de marche arrière leur étant interdites) les habitants de ladite résidence ainsi que les habitants du Chemin de Guéville pourront continuer de déposer les bacs devant leur domicile.

Les seconds consistent en l'apport de grave pour niveler le chemin entre la Résidence du Buissonnet et le carrefour des quatre chemins. Leur finalité : permettre aux transports exceptionnels, la livraison des modules préfabriqués des classes et du restaurant scolaire. Coût pour la collectivité : près de 48K€TTC.

À noter : ce chemin communal n'a pas vocation à devenir une route ouverte, à la circulation au quotidien. A l'issue des constructions, scolaire et périscolaire, Il sera remis en état là où cela s'avèrera nécessaire et préservé dans son état actuel.



STADE DE GAZERAN

Cet automne le futur stade, en préparation, situé Résidence des « Badelins », Rue de Champagne a été engazonné une seconde fois.

Le Conseil Municipal doit délibérer de son acquisition avant la fin de l'année 2023. Dès l'achat réalisé, l'accès sera ouvert aux habitants.

Les aménagements des équipements techniques suivront dès l'obtention des subventions.



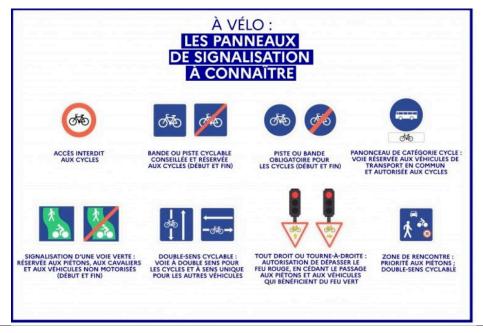
À VÉLO, À TROTTINETTE,...

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous déplacer en vélo ou en trottinette. Voici quelques règles à appliquer pour rouler en toute sécurité.

Tout d'abord avant de partir, vérifiez vos freins (surtout si le vélo n'a pas servi depuis quelques temps), vérifiez également la pression des pneus.



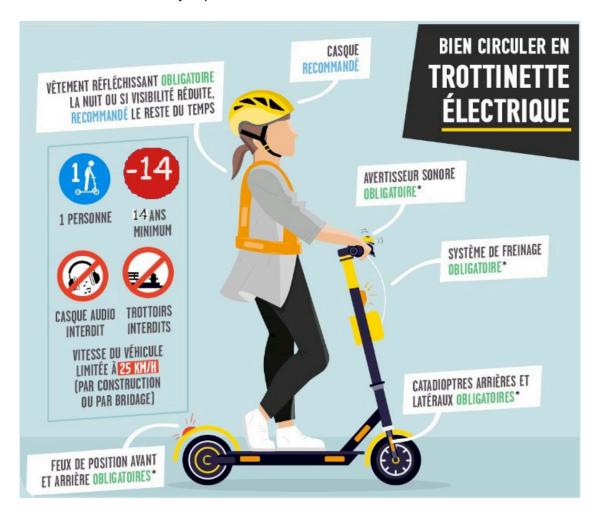
Sur la route, c'est le code de la route qui s'applique.



À VÉLO, À TROTTINETTE,...

Un Engin de Déplacement Personnel (EDP) motorisé regroupe des engins tels que les différents modèles de trottinettes et patinettes électriques, les gyropodes, les monoroues ou les hoverboards.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, il faut désormais avoir au moins 14 ans pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé au lieu de 12 ans jusqu'alors.



L'assurance est obligatoire pour les utilisateurs des EDP motorisés.

En agglomération, ils ont l'obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50km/h.

Hors agglomération, leur circulation est obligatoire sur les voies vertes et les pistes cyclables.

Amis automobilistes, soyez vigilants vous aussi aux cyclistes qui rouleraient en même temps que vous sur la chaussée. On double un vélo dans certaines conditions en se déportant suffisamment (au moins 1,50 mètre) pour ne pas risquer de heurter le cycliste. De la même façon, on ne s'en approche pas, latéralement, à moins de 1 mètre en agglomération.

Pour conclure ...



... En toute sécurité ... Et avec courtoisie!

RENDEZ-VOUS LE 9 DÉCEMBRE À 14H

Lors du week-end des journées du patrimoine, les 16 et 17 septembre derniers, les visiteurs ont pu suivre une visite guidée de l'église de GAZERAN par M. Alain GUYOT.

Mémoire vivante de Gazeran, Alain a partagé de nombreuses petites histoires et anecdotes. Les participants ayant beaucoup apprécié cette visite, une nouvelle visite est programmée le

SAMEDI 9 DECEMBRE à 14 h RDV sur le parvis de l'église

Durée environ 2h.

M Guyot vous proposera un historique succinct de l'histoire de Gazeran et la visite guidée de l'église. La visite se terminera par un « moment de convivialité ».



CONCERT DE NATASCHA ROGERS

Retour sur un dernier soir d'été...

Mercredi 30 août, nous avons eu le plaisir de vous offrir un concert de Natascha Rogers en partenariat avec l'Usine à chapeaux- MJC de Rambouillet. Vous avez été nombreux à venir partager un joli moment avec beaucoup d'enthousiasme (vous étiez plus de 150 adultes). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'été culturel, soutenu par le ministère de la culture.

Nous espérons poursuivre l'année prochaine, puisque vos retours nous y encouragent.

Un grand merci à l'Usine à chapeaux, et à notre camion pizzas « La Capricciosa », venu spécialement pour l'occasion.





ASSOCIATION VIVRE À GAZERAN BROCANTE ET FÊTE DE L'ÉTÉ



ASSOCIATION TERRAYVELINES







Une journée musicale à Gazeran

Lors de notre dernier marché des producteurs le 3 septembre 2023, le groupe musical gazeranais Peter Folk nous a fait le plaisir d'animer notre marché en matinale pour la troisième fois et nous les remercions pour leur fidélité. David Adom et le groupe Swing Touch ont pris le relais l'après-midi dans un style jazz manouche.

Pour cette 5eme édition 29 exposants étaient présents. Nous sommes heureux de cette progression, le marché ayant débuté en 2018 avec 14 exposants. Le but reste celui d'un marché de qualité avec de vrais producteurs sans revendeur.

Ce marché n'aurait pu avoir lieu sans la participation de Sara, Antoine, Sandra, Sandrine, Thierry, Siwar, Catherine, Danie, Jean-Claude, Françoise, Stephanie, Lise, Sébastien, Frédéric, Christophe, Alexandre et sans oublier notre sponsor le crédit agricole de Rambouillet.

> Nous espérons pouvoir organiser la 6eme édition le **DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 2024**

Rachel, Jean-Philippe, Florence et Nadia. Contact: terrayvelines@gmail.com



AGENDA ÉCOLE USEP GAZERAN



Cette année encore, nous vous proposons un calendrier des manifestations et actions organisées par l'USEP:

Vente de chocolats (au profit de l'école) : Courant novembre 2023
Vente de sapins (au profit de l'école) : Fin novembre-début décembre 2022
Marché des enfants : Dimanche 10 décembre 2023

Venez découvrir les créations des élèves et dégustez les productions des familles!

La Gaz'Run: Dimanche 28 avril 2024

Choisissez votre parcours (cross ou course d'orientation) parmi les distances proposées, en marchant, en courant, en flânant...

Fête de l'école : Samedi 29 juin 2024

Fêtez la fin de l'année scolaire autour d'un repas convivial suivi des traditionnelles animations pour les enfants!

Notez bien ces dates, nous vous attendons nombreux!

L'USEP

(association qui accompagne la vie de notre école. La participation estouverte à tous les parents des élèves qui souhaitent partager leurs idées)

ÉCOLE DE GAZERAN



Le vendredi 29 septembre nous sommes allés à la Bergerie Nationale. Nous sommes partis de l'école à pied à 10h30. En arrivant à la Bergerie, nous avons commencé par un parcours sensoriel. Nous avons enlevé nos chaussures pour pouvoir sentier plusieurs matières naturelles. Malgré nos petites douleurs, nous avons beaucoup apprécié cette expérience. Epuisés et affamés, nous avons dévoré nos pique-niques.

Ensuite, nous avons poursuivi notre journée en visitant l'exposition des photos d'animaux. Nous avons été impressionnés à quel point le photographe était proche des animaux sans les avoir dérangés. L'heure de l'atelier sur les hiboux et les chouettes a sonné. Les animateurs nous ont montré comment on pouvait construire un nichoir. Les nichoirs doivent avoir trois parties et les protections en hauteur pour empêcher les petits de sortir. Nous avons appris comment reconnaître les hiboux des chouettes. Nous avons aussi écouté leurs bruits. La chouette effraie nous n'a pas effrayés!

Après l'atelier, nous avons regardé les animaux de la Bergerie.

Quelle belle journée! Nous avons bien profité!







Le vendredi 29 septembre les élèves de CE2 sont allés à la Bergerie Nationale pour le Festiphotos. Nous y sommes allés à pied.

Tout d'abord, nous avons participé à un atelier sur les rapaces où nous avons pu découvrir différentes espèces de hiboux, quelques particularités de certaines espèces ainsi que leurs cris. On a trouvé ça chouette!

« Ce que j'ai préféré dans la sortie c'est les chouettes et les hiboux ».

« J'ai aimé caresser les chèvres [...] et la dame qui a parlé des hiboux et des chouettes ».

Ensuite, nous avons fait un parcours pieds nus qui nous a fait ressentir différentes sensations en fonction des matières traversées. Certaines ont été surprenantes! Quelqu'un a dit : « Il faut dire aussi qu'on ne sait pas toujours où l'on met les pieds! »

Pour digérer le déjeuner, nous avons fait une petite escale autour d'un enclos, pour y rencontrer ses résidents.

Parmi eux : Une vache, deux ânes et un poney.



On a enchaîné après avec une exposition de photos d'animaux des 4 coins du globe. Parmi eux, on a pu retrouver des lions, des baleines des singes,

des chevaux, des serpents ainsi que des oiseaux.

Enfin nous avons fait une chasse aux trésors, et pas dans n'importe quel endroit, dans un labyrinthe! Il fallait retrouver des animaux qui s'y étaient perdus pour gagner des points. Cela nous a beaucoup plu! Aucun enfant n'a été perdu dans le labyrinthe.

Pour finir, nous sommes allés dans l'enclos à chèvres et nous avons pu les toucher et les caresser. Nous sommes repartis (sans fromage) en bus vers l'école.

L'atelier avec les chouettes et les hiboux est ce qui nous a le plus plu avec la rencontre des chèvres.





Dans le cadre de la journée du développement durable, nous avons passé la journée du jeudi 21 septembre à la Bergerie nationale. Nous avons d'abord assisté à une démonstration de chien de berger sous la pluie : un border collie dirige un troupeau de moutons et obéit au doigt et à l'oeil à sa maitresse...très impressionnant.

Puis nous sommes allés visiter les vaches à la bergerie : salle des traites, dégustation de lait entier : la production de lait n'a plus de secret pour nous. Après les vaches, les moutons : Loïc nous explique comment se déroule la tonte des moutons et tout ce que l'on peut faire avec la laine. Nous nous sommes même confectionnés un bracelet en laine. Il est temps de passer à table : pique-nique mais en intérieur car le temps est toujours maussade. D'autres classes du département déjeunent également avec nous.

Ensuite, nous avons formé trois groupes dans la classe afin de participer à différents ateliers tout au long de l'après-midi qui avaient différents thèmes : biodiversité, cycle de l'eau, les abeilles, tri des déchets, méthanisation, énergie et mobilité. Ce fut un après-midi très instructif!!



À l'école maternelle

« Mardi 26 septembre, on a nettoyé la nature. On a enfilé des chasubles pour ne pas salir nos habits. On a ramassé des déchets et on les a jetés dans la poubelle. On a trouvé des papiers, des morceaux de carton, et des bouteilles en plastique.

Après, on a parlé du tri en classe. On sait que les bouteilles en plastique peuvent être transformées en pulls polaires!

Avec des boîtes de conserve, on peut faire des vélos et des trottinettes! Donc c'est très important de trier.

Dans la classe, on a une poubelle bleue pour jeter les bouts de papiers « propres », qui se recyclent, et une poubelle blanche pour jeter nos mouchoirs en papier et les essuie-mains en papier qu'on a utilisés. »

Texte dicté à l'enseignante par les élèves de petite et moyenne sections de la classe de Maîtresse Lucie









Avec les MS-GS

D'abord nous sommes allés ramasser les déchets dans la cour des grands puis nous sommes allés dans la rue de l'école.

Les déchets se cachent partout : dans les buissons, au pied des grillages, sous les haies, dans l'herbe...

De retour en classe, nous avons trié les déchets qui pourront être recyclés : cartons, papiers, plastiques et le verre. Ils iront dans la poubelle bleue de notre classe. Les autres qui ne sont pas encore recyclables : mégots, mouchoirs et objets en plastique... Ils iront dans la poubelle blanche. Dans notre école, nous apprenons aussi à recycler les déchets.



La classe de MS et GS de Caroline Weyerman





La découverte des CP - CE1

« Nous aussi nous avons nettoyé le village et nous avons découvert une sculpture monumentale de déchets dans la résidence de la pépinière. Ce sont Hayden et Alexane qui nous ont guidés jusque-là. On était choqué et on a essayé de ramasser mais c'était trop difficile. On n'a jamais vu cela! On en a pris un peu mais surtout on a prévenu Monsieur le Maire. Il nous a dit que c'étais des adultes qui avait déversé des ordures et que la police les avait retrouvés. On espère que cela ne se fera plus jamais! A l'école nous avons trié tous les déchets comme à la déchèterie » (Classe de CP CE1)









La classe de GS - CP

Vendredi 22 septembre, nous sommes allés autour de la salle des fêtes pour nettoyer la nature. On avait des gants pour protéger nos mains et des chasubles. Le papa de Romane et la maman de Quentin nous ont aidés. Il fallait ramasser les déchets qui ne venaient pas de la nature. On a trouvé des emballages de gâteaux, de compotes, de bonbons, des mégots de cigarette, de l'aluminium, des morceaux de fer, des bouts de ballon gonflable et même un stylo tout neuf! On est rentré à l'école, on a ouvert le sac pour regarder tout ce qu'on avait trouvé. Une araignée était prisonnière dans les déchets! Heureusement, elle s'est sauvée. C'est important de ne pas jeter les déchets dans la nature parce que ça pollue la terre.









Les maternelles à la bibliothèque

Merci à Catherine (bibliothécaire à Gazeran), elle nous accueil chaque jeudi pour offrir une lecture à tous les maternelles! Chaque enfant peut également emprunter un livre toutes les semaines pour le ramener à la maison.





Les journées du Patrimoine Visite de l'église de Gazeran par les CM1 - CM2 de Mme Flament

Avec les CM1/CM2 de ma classe, nous sommes allés à pieds à l'église de Gazeran le vendredi 15 septembre 2023. (Martin) C'est monsieur Guyot qui nous a fait la gentillesse de nous faire la visite guidée (Jules). Il nous a raconté l'histoire de l'église, il nous a parlé de comment elle a été construite, rénovée, qui l'a peinte et à quelle date elle a été finie (Julie).



D'abord, Monsieur Guyot nous a montré l'église de l'extérieur puis de l'intérieur (Maël), il a apporté une maquette de l'église (Clément). M. Guyot nous a dit que Maurice Vlaminck a peint notre l'église (Lalie). M. Guyot nous a aussi dit qu'avant, il y avait un autre bâtiment qui a été détruit car il ne « faisait pas beau » et quand ils l'ont détruit, les ouvriers ont trouvé deux statues sans tête (Ewen). Nous avons appris que l'église a été construite en trois temps. La première partie a été construite entre le Xle et le Xlle siècle. (Clément) Cette partie est de style roman. Le style roman veut dire qu'il n'y a pas beaucoup d'ouvertures. La deuxième partie est le clocher, il est de style roman, il a été construit vers le 13e siècle. La troisième partie de l'église est là où il y a la croisée d'ogive. Elle a été construite au 15e siècle dans un style gothique (Gabriel). M. Guyot nous a dit que trois cloches avaient été accrochées à l'origine (Mathilde). Une a été donnée, une a été volée et une a été cassée par des villageois qui voulaient la faire sonner plus fort pour fêter la fin de la seconde guerre mondiale (Victoire FL) alors ils ont tapé dessus avec un merlin (gros marteau) et ils l'ont cassée. (Jade). Heureusement, la cloche était en fonte donc ils ont pu prendre les morceaux pour les faire fondre et la remouler (Clara). Ils ont réparé la cloche à l'identique. Cette cloche s'appelle Germaine André (Tobias).

Puis on est rentrés dans l'église, elle est magnifique (Victoire B). M. Guyot nous a expliqué que le toit de la nef, était comme une coque de bateau renversé (Lilou). En vieux français, nef veut dire bateau. Au Moyen Age, les églises étaient en bois (Jade). Il était très abîmé et il avait été caché par un faux plafond et redécouvert avant d'être restauré pendant les travaux de restauration de 1975.

Puis il nous a expliqué l'histoire des vitraux (Elyne). Ils sont très colorés et très jolis (Nathan). M. Guyot nous a expliqué ce que racontent ces vitraux (Quentin). Puis il nous a montré les peintures noires quasiment effacées sur les murs autour de l'église (Quentin). Dans l'église, il y a un chemin de croix avec de très jolies croix sur chaque tableau et une phrase (Victoire FL). A côté de l'église, il y a le cimetière et le magnifique colombier qui a été construit au VIe siècle. (Gabriel)

Moi, ce que j'ai préféré, c'est le grand vitrail au fond de l'église : c'est un mouton dans un rond (Mathilde). Cette église est tellement belle avec ses très jolis parterres et son grand vitrail rond ! (Gabriel).

Un grand merci à Monsieur Guyot de nous avoir fait cette visite. Il nous a appris une tonne de choses et nous a fait visiter un endroit magnifique (Jules). J'ai bien aimé les vitraux car cela faisait une jolie histoire. Je remercie Monsieur Guyot d'avoir été un si bon guide et de nous avoir appris plein de choses (Ala). Je remercie M. Guyot pour cette visite incroyable! (Lilou) Nous remercions tous Monsieur Guyot pour sa gentillesse et sa passion pour nous transmettre l'Histoire (la Maitresse).





L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

L'école a fermé ses portes le vendredi 7 juillet, et dès le lundi 10 juillet, les travaux de l'extansion ont pu accélérer leur rythme. Pendant l'été, les fondations du restaurant scolaire ont pu être terminées afin de laisser place à la livraison des différents modules. Ainsi, sur 2 mercredis du mois de septembre, les camions se sont succédés sur le chemin de Guéville pour la livraison des 20 modules. C'est un long convoi exceptionnel qui a traversé la France pour arriver sur Gazeran. Ensuite, une grue s'est déployée pour mettre tout cela en place. Le bâtiment du restaurant scolaire est en place et s'intègre parfaitement dans son environnement.

















Sous le regard attentif des enfants...







L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

La deuxième phase : place aux fondations des classes et du dortoir.







Le mur de couleurs qui délimitait le fond de la cour a été retiré pour laisser place auxbarrières de chantier.

Une 4ème classe?

La commune de Gazeran a obtenu des subventions exceptionnelles, grâce à mobilisation soutenue de Monsieur Le Maire. Vous le savez, nous étions dans une situation compliquée avec des subventions limitées. Ainsi, voici aujourd'hui les financements obtenus : 2 040 000€ du Conseil Départemental des Yvelines, 200 000€ du Conseil Régional d'Ile de France, 55 842€ de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, et 2565€ de l'Etat. Ceci nous permet donc de construire 4 classes, un dortoir et des sanitaires. La 4ème classe sera une classe





élémentaire qui donnera sur la cour élémentaire dans le prolongement des 3 autres classes. Ainsi, nous gagnons du temps et de l'argent car les travaux se feront donc dans la continuité. Le conseil municipal a donc pu saisir une belle opportunité. Nous avons obtenu toutes les autorisations pour construire cette 4ème classe. Ainsi, l'école disposera de 10 classes. La prochaine étape sera la livraison des modules classes, ce qui devrait avoir lieu sur les mois de novembre/décembre. Les enfants, tout comme les adultes, sont impatients d'aller découvrir ces nouveaux lieux de vie. Encore un peu de patience!

REMISE DES PRIX À NOS ÉLÈVES DE CM2

Tout comme chaque année, nous avons eu le plaisir de recevoir en salle du conseil municipal nos élèves de CM2 qui quittent notre école pour faire leur rentrée au collège. C'est toujours un joli moment de partage. Nous leur remettons des cadeaux pour clôturer ce passage au sein de notre école, et leur souhaiter une belle rentrée au collège. Les cadeaux sont offerts par La caisse des écoles.



ÉTAT CIVIL



Naissances

- Alicia MOMBOULI, née le 15 juin 2023, 8 rue de la Valériane
- Iris ZORGUI, née le 15 juin 2023, 5 rue du Jura
- Agathe THIÉRY, née le 22 juin 2023, 3 rue des Graviers
- Isaure LE SAUCE CARNIS, née le 7 juillet 2023, 12 bis route du Gâteau
- Hélios GALLAIS, né le 10 août 2023, 3 rue des Marguerites
- Gabrielle DÉCHAINE MALLET, née le 2 septembre 2023, 2 route du Gâteau
- Ayden BOIRON, né le 5 septembre 2023, 8 rue de l'Etang
- Soan BOIRON, né le 5 septembre 2023, 8 rue de l'Etang
- Célestin MAËS, né le 2 octobre 2023, 28 avenue du Général de Gaulle

Mariages



- Rémi PLERAS et Anna SZCZUREK, le 24 juin 2023, 3 rue du Haut de Gazeran, Jean-Sébastien BRUNET et Laura MOREAU, le 8 juillet 2023, 3 chemin du Moulin, Yoan WATTIEZ et Emilie VENDANGE, le 19 juillet 2023, 8 résidence des 12 Arpents,
- Eric CÉSARD et Muriel BERTHONNEAU, le 14 octobre 2023, 1 place du Général Humbert

Décès

- Odette BOURRISOUX, veuve NIZOU, le 4 mai 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Annonciate DELMONTE, veuve FERRI, le 21 mai 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Isabelle CECCARELLI, veuve GEULIN, le 13 juin 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Francis BOISE, le 11 juin 2023, 43 avenue du Général de Gaulle
- Andrée LAISNE, veuve BARRERE, le 23 juin 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Frédéric CAVELIER, le 28 juin 2023, 24 rue des Coquelicots,
- Michel QUILLERIER, le 8 juillet 2023, 26 route de la Gare,
- Denise BAILLON, le 26 août 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Nathalie BRAULT, le 30 août 2023, 6 résidence du Buissonnet
- Christian MASSACRÉ, le 16 septembre 2023, 23 résidence de la Gare,
- Pascale LEMONNIER, épouse MALHERBE, le 9 octobre 2023, 26 bis route de la Gare,
- Elisabeth JAUNY, veuve CUISARD, le 14 octobre 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,
- Paulette RAMU, veuve LEMAITRE, le 15 octobre 2023, 9 rue du Haut de Gazeran,

Inhumations

Christiane BRUMENT, veuve ORY, le 19 octobre 2023



DIVERS

UN NOUVEAU COMMERCE SUR GAZERAN CENTRE VILLAGE





Après l'ouverture du bar-tabac en 2022, un nouveau commerce vient le rejoindre avenue du Général de Gaulle . En juillet 2023, le salon de coiffure « confidence coiffure » s'est implanté en centre village et vous propose de s'occuper de votre bien-être de de celui de vos cheveux dans un espace cocooning et de détente.

Le salon est ouvert du lundi au samedi (sans RDV du lundi au jeudi).

ILLIWAP - RAPPEL : Recevoir des informations en provenance de la mairie



Cette application est entièrement gratuite et sans publicité. Elle ne nécessite pas d'inscription et ne collecte pas de données personnelles. Illiwap respecte la vie privée des utilisateurs.

Pour plus de renseignements :

https://www.illiwap.com/https://station.illiwap.com

Demande de logement social sur : https://www.demande-logement-social.gouv.fr

NOËL 2023 - REPAS DU 10 DÉCEMBRE

Vous êtes né en 1955 ou dans les années précédentes et vous habitez à Gazeran,

Le CCAS a le plaisir de vous convier au repas de Noël le dimanche 10 décembre 2023

INSCRIPTION IMPÉRATIVE avant le 24 novembre 2023 (aucune inscription ne pourra être acceptée après cette date).



